

Communiqué de presse

La Tour de Salvagny, le 8 avril 2010

TENESOL annonce le lancement de son offre photovoltaïque à destination des particuliers

Fort de ses 26 années d'expérience sur le marché du solaire photovoltaïque, le groupe Tenesol se lance sur le marché de la vente directe au particulier.

Leader français du photovoltaïque, Tenesol a développé une expertise unique dans le domaine de l'énergie solaire sur les 5 continents, à travers plus de 14 000 réalisations. Depuis sa création en 1983, Tenesol a installé plus d'un million de mètres carrés de panneaux solaires. Depuis le 1^{er} avril, le Groupe **met son expertise au service des particuliers en France métropolitaine.**

Avril 2010, l'ouverture au marché du photovoltaïque à destination des particuliers :

Fabricant français, Tenesol s'est donné pour mission de rendre accessible **et simple le photovoltaïque pour tous.**

Le Groupe propose **une offre clef-en-main et sur-mesure**, sans intermédiaire, aux propriétaires de maisons individuelles, qui leur assure la plus grande tranquillité. Face à la génération spontanée d'acteurs sans expertise nés ces dernières années, Tenesol s'est donné pour mission de sécuriser le marché en apportant plus de qualité et de fiabilité, les garanties des installations photovoltaïques devant être portées par des acteurs de référence, toujours présents dans 30 ans.

- Tenesol maîtrise **toutes les étapes du chantier** : depuis l'étude de faisabilité technique et financière jusqu'à la maintenance, en passant par la fabrication des modules photovoltaïques et l'installation.
- Au-delà de ses 26 années d'expertise auprès des professionnels, Tenesol bénéficie d'ores et déjà d'une expérience dans la fabrication de kits photovoltaïques pour les maisons individuelles par le biais de ses distributeurs, en France et en Europe, mais également en vente directe dans ses filiales d'Outre-mer.

A partir d'aujourd'hui, Tenesol vend ses solutions dédiées aux particuliers sur **toute la moitié sud de la France**. Organisée en 3 régions, la force de vente est présente en Rhône-Alpes & Auvergne, PACA & Languedoc mais également Sud-Ouest & Aquitaine, et se développera au milieu de l'année en Ile-de-France & Centre. Le Groupe poursuivra son maillage commercial tout au long de l'année 2010 afin de proposer, dès 2011, ses solutions à tous les propriétaires de maisons individuelles de l'hexagone.

La TenesolBox : une offre clef en main en 6 étapes :

La solution Tenesol pour les particuliers se matérialise sous la forme de la « **TenesolBox** ». Comme un Fournisseur d'Accès Internet, Tenesol a créé un objet symbolique, qui donne **un accès sur-mesure et clef-en-mains... au soleil !**

Remise au client dès le contrat signé, elle est la matérialisation de l'engagement du groupe pour une mise en œuvre dans les règles de l'art : des standards de qualité et de professionnalisme qui répondent **aux spécificités du projet et aux attentes de son propriétaire.**

Communiqué de presse

1. L'étude du projet

L'énergie solaire photovoltaïque est compatible avec de nombreux types d'habitation. La première mission des ingénieurs Tenesol est de conseiller leurs clients, afin de **définir à leurs côtés le meilleur rendement** possible pour l'installation envisagée.

2. Le financement du projet

Tenesol accompagne ses clients dans l'étude d'un financement rentable pour leur projet. L'objectif, à cette étape, est **d'optimiser l'investissement réalisé par les particuliers.**

- De nombreuses incitations financières encouragent aujourd'hui le développement du photovoltaïque pour les foyers en France. Ils peuvent prétendre à différentes dispositions, depuis le crédit d'impôt « Développement Durable », jusqu'aux exonérations de la taxe foncière dans certains cas, ou encore les différentes aides et subventions (*selon les dispositions légales*).
- En complément de ces incitations, **Tenesol propose à ses clients des solutions de financement adaptées**, avec notamment le report de la première mensualité un an après la signature du contrat.

3. Les démarches administratives

Parce que les démarches administratives sont conséquentes et complexes, Tenesol propose à ses clients de les prendre en charge, tout simplement !

4. La fabrication

Chaque module photovoltaïque est assemblé en France dans l'usine de Toulouse. Le savoir-faire de Tenesol et **ses 26 années d'expérience** permettent désormais aux particuliers de profiter de kits d'installation photovoltaïque **qui ont fait leurs preuves.**

- Les modules sont garantis 5 ans, avec extension de garantie à 10 ans. La puissance du module est garantie à 90% pendant 10 ans, à 80% pendant 25 ans.
- L'onduleur est garanti 10 ans avec extension de garantie à 20 ans.

Concrètement :

Actuellement, en France, l'électricité produite par l'énergie photovoltaïque est vendue **0,58 € / kWh**, à condition que l'installation soit posée sur un bâtiment d'habitation, et que la puissance soit inférieure ou égale à 3kWc.

Chaque projet possède des contraintes techniques qui lui sont propres (la taille du toit, la surface disponible, son inclinaison etc.), et chaque propriétaire a des souhaits spécifiques quant à son installation. Pour ces raisons, les équipes de Tenesol ont travaillé à la création de 3 kits spécifiques, afin de répondre aux demandes particulières des foyers, et optimiser leur installation solaire photovoltaïque.

Pour une production de 2kWc / 2,5kWc / 3kWc, il est commun d'installer respectivement 10 panneaux, 12 panneaux, 14 panneaux. La proposition de Tenesol permet de réduire ce nombre et de le passer à 8, 10 ou 12 panneaux solaires. La gamme de solutions est en effet composée de modules à « forte puissance », de 250 Wc, qui restent peu courants sur le marché. Ces modules vont apporter la meilleure productivité possible à l'installation, et ainsi optimiser son rendement.

Les 3 kits :

- . 14m² de couverture, soit 8 panneaux, pour une puissance de 2kWc.
- . 17m² de couverture, soit 10 panneaux et une puissance de 2.5 kWc.
- . 21m², soit 12 panneaux et une puissance de 3 kWc.

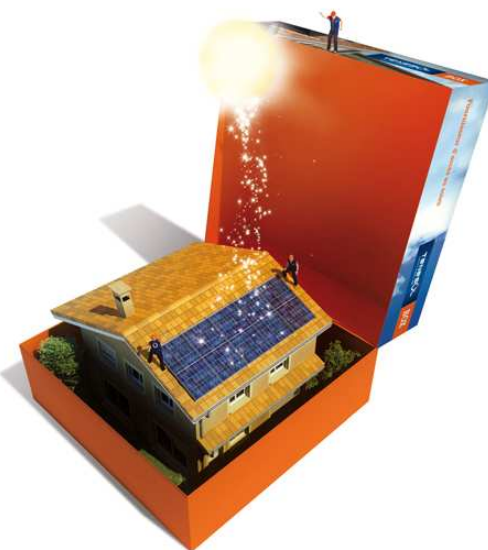
Communiqué de presse

5. L'installation

Tenesol réalise ensuite l'installation des panneaux solaires, à travers un réseau d'installateurs partenaires formés par Tenesol, aussi bien sur le plan technique que sur celui de la sécurité, et agréés QualiPV. Ces derniers interviennent ainsi sur les chantiers en prenant toutes les précautions nécessaires lors de l'installation des panneaux.

6. La maintenance

Tenesol attache une importance toute particulière à la qualité de la maintenance et du service après-vente. Ce fondamental est un engagement essentiel pour faire de l'énergie photovoltaïque une ressource fiable à long terme pour celui qui l'utilise.



Yannick Noah, partenaire de Tenesol :

Leader engagé et charismatique, Yannick Noah a été élu en 2009 personnalité préférée des français. Amené aux questions liées à l'environnement par ses enfants il y a quelques années, Yannick Noah est sensible aux questions énergétiques, car elles sont liées directement à l'avenir de la planète. **Le chanteur et l'entreprise Tenesol partagent les mêmes valeurs de simplicité et d'esprit d'aventure, combinées à un réel sens de l'engagement.** Leur rencontre était inévitable, et forcément fructueuse.

Il y a quelques mois, à l'invitation de Tenesol, Yannick Noah décide de parrainer le projet humanitaire dans lequel le groupe est impliqué à Madagascar, en faveur des populations isolées de l'île. Dans les régions éloignées du réseau électrique, seule la technologie solaire peut générer l'électricité nécessaire au pompage de l'eau ; et c'est précisément sur ce type de chantiers que le groupe Tenesol a fait ses premières armes en 1983.

Comme une suite logique à son histoire, **Tenesol s'est engagé à offrir des panneaux solaires photovoltaïques** pour fournir en énergie des systèmes de pompage d'eau alimentés par l'énergie du soleil. Ce système photovoltaïque participe ainsi directement à la vie des habitants de l'île, en leur fournissant de l'**eau potable**.

A propos de Tenesol :

Opérateur global international de l'énergie solaire en forte croissance (CA de 249 M€ en 2009, +29%), Tenesol intervient pour le compte d'entreprises, de collectivités territoriales et des particuliers. Depuis plus de 26 ans, Tenesol imagine, conçoit, fabrique, installe et assure la gestion de systèmes de production et de consommation d'énergie d'origine solaire (*consommation sur sites isolés, alimentation du réseau électrique général en connexion directe, chauffe-eau solaires*) pour ses clients dans le monde entier. Acteur de référence de son secteur, Tenesol compte aujourd'hui plus de 1000 salariés au sein de 20 filiales dont 2 sites de production, l'un à Toulouse, l'autre en Afrique du Sud.

Service de presse

Ex-Alto – 01 47 31 34 88

Yasmina Madafi - 06 81 27 12 26 - yasmina@ex-alto.fr

Axelle Lebrun - 06 22 45 28 49 - axelle@ex-alto.fr